Règlement camping et bord du lac (Merci d'en prendre connaissance)

Bienvenue dans notre lieu de paradis et de liberté ☺ !! Afin de permettre la survie de ce coin, certaines règles nous sont imposées. Nous vous demandons s'il vous plait de suivre scrupuleusement les règles suivantes :

1) Aucun nouveau coin de feu ne peut être créé. Seuls les foyers existants peuvent être utilisés.

2) Les tentes doivent être posées dans une des deux zones camping. Ces zones sont délimitées par une corde blanche qui se trouve à environ 4m de haut.

3) Chaque campeur s'occupe de ses déchets. Seul les sacs poubelles officiels peuvent être utilisés. Vous pouvez en acheter à notre roulotte.